## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 2983

présenté par Mme Rist

## **ARTICLE 9**

- I. Au début de la seconde phrase de l'alinéa 22, supprimer les mots :
- « À compter du 1er janvier 2025 ».
- II. En conséquence, compléter cet article par l'alinéa suivant :
- « La seconde phrase du 7° de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale, dans sa rédaction résultant du 3° du I du présent article, ne peut s'appliquer pour la première fois qu'à la contribution due au titre de l'exercice 2025. »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.